

COMMUNIQUE
RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR NETWORK RELATED SERVICES, filiale de



PRESENTEE PAR



Portzamparc, filiale de



BNP PARIBAS

PRIX D'OFFRE : 7,93 euros par action Business & Decision

DUREE DE L'OFFRE : 15 jours de négociation

Le calendrier de l'Offre sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») conformément à son règlement général.



Le présent communiqué relatif au dépôt d'une note en réponse a été établi et diffusé par BUSINESS & DECISION, conformément aux dispositions de l'article 231-27, 3° du règlement général de l'AMF. En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son Règlement général, l'AMF a apposé le visa n°18-266 en date du 26 juin 2018 sur la note en réponse établie par Business & Decision relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Network Related Services et visant les actions de la société Business & Decision (l' « **Offre** »).

En application des articles 231-19 et 261-1 I du Règlement Général de l'AMF, le rapport établi par le cabinet Ledouble, représenté par Mme Agnès PINIOT et Stéphanie GUILLAUMIN, agissant en qualité d'experts indépendants, conformément aux articles 261-1 I et II et mandaté par le Conseil d'administration en date du 2 mars 2018, est inclus dans la note en réponse.

La présente note en réponse est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Business & Decision (<https://fr.group.businessdecision.com>) et peut être obtenu sans frais auprès de :

Business & Decision

153, rue de Courcelles

75017 Paris

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Business & Decision sont déposées auprès de l'AMF et mises à disposition du public, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre. L'Offre sera ouverte pendant une période de 15 jours de négociation étant précisé que la date de clôture sera arrêtée par l'AMF conformément à son Règlement Général.

Avertissement : L'Offre est faite exclusivement en France. Les informations qui précèdent, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Les personnes en possession du présent communiqué et de tout document se rapportant à l'Offre sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Les informations qui précèdent et les documents qui s'y rapportent ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation ou une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou sollicitation est illégale. L'Offre ne fera l'objet d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France. L'Offre décrite aux présentes n'a pas été et ne sera pas présentée auprès de la Securities and Exchange Commission américaine et ne sera pas ouverte aux actionnaires aux Etats-Unis.